

Quelle place géopolitique ?

La recherche est par définition internationale et les savoirs se transmettent immédiatement dans la communauté scientifique. Pour peser dans la compétition qui s'instaure et pour maîtriser les technologies clés, notre système d'enseignement supérieur et de recherche doit être très performant.

Des Etats-Unis à la Chine, en passant par l'Inde, l'Allemagne ou les pays scandinaves, le monde entre à grande vitesse dans la société du savoir et s'en donne les moyens. Pas la France, car sa recherche et son enseignement supérieur se sont paupérisés. Nous sommes loin de respecter l'engagement d'y consacrer 3% de notre PIB et, depuis 2002, notre effort de recherche a même baissé. Malgré ses atouts et le talent de ses chercheurs et universitaires, la France est à la traîne.

Nous devons donc à la fois peser dans un monde de plus en plus technologique, encourager les coopérations internationales et nous engager plus fortement dans la construction de l'espace européen de la recherche.

Nos propositions s'inscrivent dans une perspective de construction de l'espace européen de la recherche et de l'innovation. En ne consacrant que 1,85% du PIB à la recherche, l'effort européen est 50% moindre que celui des Etats-Unis et du Japon. Nous agissons pour que cette priorité à la recherche soit marquée dès la révision du cadre budgétaire de l'Union européenne de 2008/2009, en plaidant pour un rééquilibrage en faveur des dépenses d'avenir. Je demanderai, comme je l'ai dit dans le pacte présidentiel, à l'Union Européenne de ne plus inclure les dépenses publiques de Recherche & Développement dans les critères du pacte de stabilité et de croissance. L'Europe doit aussi soutenir la recherche fondamentale qui constitue le socle indispensable des futures technologies de pointes innovantes pour notre économie. Les structures de recherche et d'innovation en France doivent se développer avec nos partenaires européens, en appliquant la charte européenne du chercheur, et en soutenant l'Agence européenne de financement de la recherche, l'ERC. Je souhaite favoriser l'Europe de la science par la « base » en renforçant les coopérations, en construisant des réseaux entre les laboratoires et les établissements et en développant des collaborations transfrontalières.

Je suis progressiste, donc convaincue que le progrès des connaissances doit contribuer à améliorer la condition des femmes et des hommes qui vivent dans notre pays et sur notre planète. Je souhaite que le progrès scientifique soit partagé, que ses conséquences soient maîtrisées, qu'il soit mis au service du bien public. Je veux conduire une politique qui utilise les résultats de la science pour réduire les inégalités, pour favoriser la justice sociale.

Je refuserai toute coupure entre « Science au Nord » et « Science au Sud », je développerai une coopération scientifique exemplaire avec les pays en développement et les pays émergents. Les grands problèmes du co-développement, la lutte contre les grandes pandémies, l'accès aux énergies renouvelables, l'autosuffisance alimentaire feront partie de nos priorités en matière de recherche et les résultats devront bénéficier aux pays en voie de développement. Je souhaite poser la question de la propriété intellectuelle dans les relations entre les pays du Nord et les pays du Sud.

Quelle recherche ?

Je donnerai la première priorité à la recherche. Je souhaite que nous restions compétitifs au niveau international et que nous excellions sur les questions de développement durable, d'environnement et d'énergie. Nous mènerons une politique ambitieuse basée sur les économies d'énergie, notamment dans les secteurs des transports et de l'habitat. Je souhaite que la France atteigne le seuil de 20 % d'énergies renouvelables en 2020.

L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constituent le socle du progrès économique dans notre pays. La croissance de demain se prépare aujourd'hui. L'innovation s'inscrit désormais partout comme une composante essentielle de la croissance économique. Elle expliquerait pour moitié le taux de croissance des Etats-Unis et de nombreux analystes lui attribuent la réussite actuelle de l'Allemagne en terme d'exportations, car elle a permis d'offrir une compétitivité nouvelle, par la valeur ajoutée, à leurs produits. Ainsi, dans une économie de la connaissance, l'innovation permet à nos entreprises d'engager la compétition avec des armes différentes que celle du bas coût et de l'alignement par le bas sur des concurrents utilisant le dumping social.

Innovation, création d'entreprises, dépôts de brevets, transfert de compétences et de technologies, recherche finalisée, recherche coopérative publique et privée, diffusion des avancées dans la société : dans ces domaines, notre pays prend chaque année un peu plus de retard. Si le nombre des entreprises issues des laboratoires de recherche a été multipliée par trois grâce à la Loi de l'innovation de 1999, seules 10% d'entre elles ont atteint une taille critique. La part nationale de dépôts de brevets européens diminue au rythme de 0,2 % par an. L'investissement en R&D privée est inférieur de 0,3% à la moyenne de l'OCDE, et la recherche collaborative entre l'industrie et la recherche académique, malgré les passerelles nombreuses, reste faible.

La recherche privée reste encore trop la prérogative des grands groupes qui portent près de 80% de l'effort financier. Nos PMI/ PME, trop petites, mal dotées, peu accompagnées par la commande publique ne peuvent répondre aux défis de l'innovation. Mais pour moi, ce retard n'est pas une fatalité !

L'innovation se nourrit de l'enseignement supérieur et la recherche. Plus l'entreprise, et notamment les PME, collaboreront étroitement avec les laboratoires publics, meilleure sera leur compétitivité. Notre politique visera à irriguer les secteurs traditionnels pour les moderniser, à favoriser la création de centres de recherche dans les grands groupes, à inciter les entreprises à employer des docteurs, qui sont le mieux à même de transformer en innovation des avancées scientifiques, à inciter les secteurs de l'économie qui ne réalisent qu'un trop faible effort d'investissement en recherche.

La loi sur la recherche et l'innovation de 1999 sera renforcée dans plusieurs directions. Nous réserverons une part importante des financements d'Etat au transfert de technologies vers les PME et à la création d'entreprises innovantes. Je souhaite que 15 % de l'aide accordée aux entreprises soit effectivement affectée à la recherche et au développement.

Si le soutien à l'innovation constitue une première priorité, je pense qu'il n'y aura pas de développement technologique sans soutien fort à la recherche fondamentale. Une recherche trop ciblée nous mènerait à l'impasse et je demanderai que des sommes importantes soient réservées aux financements des programmes blancs et aux structures qui assurent la charpente de notre système de recherche.

Quels moyens ?

Si je suis élue, je m'engage à augmenter, pendant cinq ans, de 10 % les dépenses consacrées à la recherche et à l'innovation et de porter la dépense par étudiant au niveau de l'OCDE. Cet engagement sera inscrit dans une loi d'orientation et de programmation. Celle-ci sera discutée en tout début de législature, après concertation avec tous les acteurs de l'université et de la recherche. Des mesures d'urgence seront prises dès 2007. Le coût budgétaire des mesures pour l'Enseignement supérieur, la recherche et l'innovation constitue en France un effort sans précédent, mais cet effort financier doit s'accompagner de réformes de structure.

Je souhaite réaffirmer ici le rôle central des grands organismes de recherche comme le CNRS, le CEA, l'INSERM, l'INRA ou l'INRIA, qui font la fierté de notre système de recherche français, je proposerai des regroupements qui seront progressifs, volontaires et négociés autour de grandes thématiques. Je souhaiterais également que tous les laboratoires de recherche des différents organismes soient liés à une université. Il est nécessaire de moderniser la gouvernance des universités ; c'est ce que demandent à juste titre les présidents d'université.

Les établissements de recherche, comme les universités, doivent être correctement dotés de façon pluriannuelle, car ils assurent le financement de base. Ces financements doivent couvrir les coûts réels des laboratoires et des équipes. C'est aux organismes de recherche et aux universités réunis au sein des pôles de recherche et d'enseignement supérieur, que revient le devoir de financer de façon pérenne les structures.

L'équilibre doit être trouvé entre les financements sur les programmes et les structures, qui assurent la charpente du système et les financements sur projets qui doivent notamment permettre de développer des recherches plus ciblées, ou d'assurer la coopération entre secteur public et privé. Les missions de l'Agence Nationale de la Recherche seront donc redéfinies.

Je ne suis pas sûr que, comme vous l'écrivez, la recherche privée monte tellement en puissance et ma crainte est de voir que dans des secteurs comme ceux des biotechnologies, des nanotechnologies ou des écotechnologies, la recherche et le développement, s'externalise dans des pays qui ont conforté leur potentiel de recherche. Je ne voudrais pas qu'une facture recherche se rajoute à la facture pétrolière et que nous devions, demain, payer des « royalties » pour utiliser des médicaments importés. Je suis donc favorable à des partenariats entre le secteur public privé pour développer les grands domaines de la recherche.

Plus l'entreprise, et notamment les PME, collaboreront étroitement avec les laboratoires publics, meilleure sera leur compétitivité. Notre politique visera à irriguer les secteurs traditionnels pour les moderniser, à favoriser la création de centres de recherche dans les grands groupes, à inciter les entreprises à employer des docteurs, qui sont le mieux à même de transformer en innovation des avancées scientifiques, à inciter les secteurs de l'économie qui ne réalisent qu'un trop faible effort d'investissement en recherche. Il n'est pas acceptable qu'un quart seulement des docteurs soient recrutés dans le secteur privé.

La fiscalité est un outil pour soutenir l'innovation. Pour les grandes entreprises, l'Etat devrait privilégier les aides ciblées aux aides indifférenciées du type crédit d'impôt qui ont souvent un effet d'aubaine, exiger une contribution de ceux qui profitent des retombées de la recherche sans la financer, accorder des avantages fiscaux aux entreprises qui développent des activités R&D et recrutent des chercheurs. Nous étudierons la possibilité de faire baisser l'impôt des sociétés quand le bénéfice sera réinvesti dans la R&D et accorderons des avantages fiscaux pour l'épargne à long terme, lorsque celle-ci sera mobilisée en faveur de l'innovation, notamment pour financer les phases de croissance d'une entreprise innovante. Je proposerai également à l'Union Européenne, de faire bénéficier d'un taux réduit de TVA à 5,5 % toutes les dépenses publiques ou privées, liées à la recherche.

Quelles institutions, quels acteurs ?

Notre effort doit bien sûr porter en premier lieu sur l'université. Elle est le coeur du système d'enseignement supérieur, elle a une mission primordiale : former des citoyens éclairés, des travailleurs inventifs et performants, des passeurs et des créateurs de savoirs. La sélection est féroce à l'université ; le taux d'échec y est trop important, il faut lui donner les moyens de

donner les clefs du succès aux étudiants. La réforme de l'université doit avoir comme principe l'exigence d'une véritable égalité pour tous.

Le principe d'accueillir tous les bacheliers qui souhaitent continuer leur formation dans un établissement d'enseignement supérieur doit être affirmé avec force. Je refuse toute sélection par l'argent. Cela implique de porter, en cinq ans, la dépense par étudiant dans les universités à hauteur de la moyenne des pays de l'OCDE. Je veillerai donc à la fois à améliorer la condition étudiante, à garantir un logement à tout étudiant, à relever les allocations logement, à donner la possibilité aux étudiants d'occuper des emplois sur les sites universitaires, à rendre la médecine préventive gratuite et obligatoire.

J'instaurerai une allocation d'autonomie sous condition de ressources pour tous les étudiants qui, en échange, participeront au soutien scolaire. Je veux que les universités permettent bien plus largement qu'aujourd'hui, la reprise d'études après une expérience professionnelle.

L'échec, notamment en premier cycle universitaire est à la fois un drame social et un gâchis pour le pays. En effet, pour un lycéen habitué à un travail très encadré, l'arrivée dans des cursus de type universitaire mettant l'accent sur le travail personnel libre, est un véritable choc. Beaucoup d'entre eux perdent pied, surtout la première année. Créer donc, au début du premier cycle, un suivi et un encadrement plus fort, une aide personnalisée qui pourrait se poursuivre durant les deux premières années d'enseignement supérieur, est nécessaire. Il est indispensable de rapprocher les taux d'encadrement des premiers cycles de celui des classes préparatoires.

Je souhaite développer un service public d'orientation associant largement les universités pour que les jeunes soient informés pleinement des débouchés offerts par chaque filière.

Le lieu naturel pour accompagner ces évolutions est le Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur. Il s'agit d'une des seules mesures demandées par les états généraux qui ait été reprise dans la loi sur la recherche. Il faudra pourtant donner une ambition supplémentaire aux pôles, qui, pour le moment, sont loin de répondre aux attentes de la communauté scientifique.

La qualification du doctorat, qui est la référence européenne et internationale doit être considérée comme une première expérience professionnelle, conformément à la charte européenne du chercheur. Il faudra créer un statut du doctorant et revaloriser le montant minimum de l'allocation de recherche.

Je suis aussi très préoccupée par la situation des jeunes docteurs. Les débouchés dans le secteur privé sont insuffisants, ainsi qu'au sein de la fonction publique. Ainsi, le crédit impôt recherche pourrait être en partie conditionné à l'embauche de docteurs. Je souhaite que dans la recherche et l'enseignement supérieur, l'emploi stable soit la règle rapidement après la soutenance.

L'attractivité des carrières dans la recherche est trop faible. Si nous voulons que les vocations se multiplient et que les chercheurs ne partent pas ailleurs, nous devons revaloriser les carrières.

Pour donner plus de souplesse à notre système, je favoriserai les échanges entre chercheurs et enseignants-chercheurs. Je veillerai à ce que la participation des chercheurs aux enseignements soit incitée et reconnue et je suis favorable à un allègement de 50 % des charges de services pour les jeunes maîtres de conférences en début de carrière ainsi que pour tous les enseignants chercheurs à certains moments clés de leur carrière.

Mais améliorer la recherche, cela passe aussi par l'emploi de personnels technique et administratif. J'ai déjà évoqué la nécessité de créer un plan pluriannuel de recrutement. Il

comportera un volant important d'emplois de personnels administratifs, de techniciens ou d'ingénieurs car je veux leur redonner confiance et leur offrir la possibilité d'une carrière dynamique au service de l'université.

Je pense qu'il est très important d'homogénéiser les structures européennes de l'enseignement supérieur, en y incluant les filières d'ingénieur, afin de favoriser la mobilité et les échanges. Je souhaite mettre en cohérence les filières longues dans le cadre de la déclaration de Bologne et de la réforme LMD (Licence Master Doctorat). Dans ce cas, le diplôme d'ingénieur conserve sa cohérence avec une formation en cinq ans de niveau Master. Je suis favorable, dans la logique du soutien, que je souhaite accorder au développement de la recherche et développement dans les entreprises, à ce que plus d'ingénieurs s'engagent à préparer un doctorat. Cette formation à et par la recherche contribuera à harmoniser les diplômes au niveau de l'Union Européenne.

Nombre de jeunes chercheurs ne trouvent qu'à l'étranger les moyens de travailler qu'on leur refuse ici. C'est un exil forcé plutôt qu'une mobilité choisie et temporaire et par voie de conséquence, une perte sèche pour le pays. Les chercheurs sont las des incantations sur la recherche moteur de la croissance et du rayonnement français, car les actes les démentent depuis 2002. Ils s'inquiètent de la faiblesse de leurs moyens, et d'une gestion technocratique et comptable qui érige le court terme et la précarité en dogme.

Je proposerai donc des augmentations substantielles tant du nombre que du montant des allocations de recherche, ce qui incitera plus d'ingénieurs à préparer le doctorat et améliorera la coopération entre écoles et universités.

C'est d'un véritable « plan de mobilisation nationale » dont la science française a besoin aujourd'hui. J'en ai conscience. Je sais ce que l'avenir devra à la production et à la diffusion des savoirs. Le pari sur la recherche c'est le pari sur l'intelligence, sur une France ouverte sur l'Europe et qui compte dans le monde.